

AFRICA-SOUTH AMERICA SUMMIT

26 - 30 NOVEMBER, 2006



**ASA**

**ABUJA 2006**

[www.asasummit-abuja2006.org](http://www.asasummit-abuja2006.org)

---

**PREMIER SOMMET AFRIQUE-AMERIQUE DU SUD  
26 – 30 NOVEMBRE 2006  
ABUJA (NIGERIA)**

**ASA/Summit/Doc.01(I)**

**DECLARATION D'ABUJA**

## PREMIER SOMMET AFRIQUE-AMERIQUE DU SUD

### PROJET DE DECLARATION D'ABUJA

**Nous**, chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique et d'Amérique du Sud, réunis au premier Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) le 30 novembre 2006 à Abuja (Nigeria),

**Exprimant** notre gratitude à S.E. Chief Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigeria, au Gouvernement et au peuple du Nigeria pour leur accueil chaleureux et pour avoir abrité le premier Sommet Afrique-Amérique du Sud ainsi que pour son excellente organisation et son bon déroulement;

**Rappelant** l'Acte constitutif de l'Union africaine de 2002 et la décision historique EX.CL/Dec.269 (VIII) adoptée par la huitième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine tenue du 16 au 21 janvier 2006 à Khartoum (Soudan) sur le Processus Afrique-Diaspora, ainsi que la Décision Assembly/AU/Dec.128 (VII) adoptée par la septième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue les 1er et 2 juillet 2006 à Banjul (Gambie) sur l'organisation du premier Sommet Afrique-Amérique du Sud, à Abuja (Nigeria) du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006 ;

**Rappelant également** la troisième réunion des Présidents d'Amérique du Sud, tenue le 8 décembre 2004, à Cusco (Pérou), qui a créé la Communauté des Nations d'Amérique du Sud (CASA) en vue d'établir un espace politique, social, économique, environnemental et infrastructurel intégré en Amérique du Sud,

**Reconnaissant** la contribution et le rôle des différents organes de l'Union africaine et de la Communauté des Nations d'Amérique du Sud dans le cadre des réunions préparatoires de ce premier Sommet;

**Rappelant en outre** les liens historiques et culturels qui existent entre l'Afrique et l'Amérique du Sud et le rôle important que l'Amérique du Sud a joué dans les luttes héroïques menées par les peuples et les pays d'Afrique pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique ;

**Conscients** du fait que pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, la coopération entre nos deux régions doit reposer sur l'engagement envers : le multilatéralisme, le respect du droit international, la démocratie, le respect des droits humains et du droit humanitaire, le désarmement, la prévention et la lutte contre le terrorisme, la lutte contre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et des munitions, la lutte contre le trafic d'êtres humains et des drogues ; la non prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, la réalisation du

développement durable accompagnée de la justice sociale, de l'élimination de la faim et de la pauvreté et la protection de l'environnement ;

**Reconnaissant** que la coopération Sud-Sud constitue un objectif majeur pour nos deux régions, en particulier en ce qui concerne le partage et la transmission des meilleures pratiques pour l'élimination de la pauvreté, la réalisation du développement durable, l'intégration des questions relatives aux femmes, la science et la technologie, la culture, l'éducation et la jeunesse de nos deux régions respectives et partant, la nécessité d'entreprendre des actions conjointes dans ces domaines ;

**Affirmant** l'importance de la coopération Sud-Sud dans un monde interdépendant qui nécessite que nos deux régions développent leur connaissance l'une de l'autre, encouragent l'échange d'informations et d'expériences, et traitent conjointement les questions d'intérêt mutuel particulier ;

**Saluant** les efforts déployés jusqu'ici pour promouvoir cette coopération, notamment dans le cadre de la première Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD I), qui a eu lieu du 6 au 9 octobre 2004 à Dakar (Sénégal) et de la deuxième Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD II), tenue du 12 au 14 juillet 2006 à Salvador, Bahia ( Brésil) ;

**Prenant note avec satisfaction** des discussions et des débats de la Réunion des hauts fonctionnaires/experts et de la réunion des Ministres qui ont eu lieu les 26 et 27 novembre et le 28 novembre 2006 respectivement à Abuja (Nigeria) ;

**Désireux** de mettre en place les mécanismes requis pour renforcer la coopération entre l'Afrique et l'Amérique du Sud dans l'intérêt des Etats et des peuples de nos deux régions, qui leur permettra de promouvoir, entre autres, le multilatéralisme de manière effective et de relever les défis qu'il pose ;

**Soulignant** qu'il est important de promouvoir la démocratisation des organes de décision internationaux afin d'améliorer la participation des pays en développement au système multilatéral ;

**Lançons un appel** pour une réforme rapide du Conseil de sécurité – Elément essentiel de nos efforts de réforme des Nations Unies – et **Soutenons** son élargissement afin d'en faire une organisation plus efficace, plus transparente et largement représentative des pays en développement en vue de renforcer davantage son efficacité, sa légitimité et sa capacité à mettre en œuvre ses décisions.

**Exprimant** notre préoccupation devant l'impasse dans les négociations du cycle de Doha et **soulignant** la nécessité de reprendre et de conclure rapidement ces négociations ;

**Appelant** l'OMC à devenir une organisation véritablement universelle et les différents partenaires à s'abstenir d'imposer des conditions de nature à retarder ou à empêcher l'accèsion des pays en développement en général, et des pays de nos deux régions en particulier, à cette organisation, afin de leur permettre de bénéficier des bienfaits du système commercial multilatéral ;

## **DECLARONS QUE :**

Pour traduire dans les faits cet engagement global, il est nécessaire de coopérer dans les domaines spécifiques suivants :

### **I. COOPERATION DANS LES INSTANCES MULTILATERALES**

1. S'agissant des réformes et des négociations en cours au sein des Nations Unies, et les négociations commerciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), nos deux régions doivent renforcer leur coopération dans ces deux domaines. **Nous soulignons également** la nécessité de réformer l'architecture financière internationale, conformément aux paramètres et aux objectifs énoncés dans le consensus de Monterrey.

2. Il est indispensable que la réforme des Nations Unies tienne compte de la nécessité de renforcer la participation équitable des pays en développement dans les processus de décision de l'organisation afin qu'elle soit plus représentative, efficace, démocratique et responsable. Le processus de réforme des Nations Unies doit être achevé en vue de la démocratisation et de la réforme du Conseil de sécurité, et du renforcement de l'Assemblée générale en tant qu'organe de décision le plus représentatif et le plus délibérant des Nations Unies.

3. **Nous prenons note** de la position africaine commune sur la réforme des Nations Unies, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de juillet 2005 de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Syrte et **Réaffirmons** notre engagement à œuvrer à la conclusion rapide du processus global de réforme des Nations Unies.

4. Dans les négociations en cours au sein de l'OMC, une attention particulière doit être accordée à la nécessité de coordonner les positions de nos deux régions afin de promouvoir les intérêts des pays en développement en accordant une attention spéciale aux défis particuliers auxquels sont confrontés les pays les moins avancés. Nous demandons la reprise du cycle des négociations de Doha, dans les meilleurs délais.

5. S'agissant des processus de prise de décisions des institutions de Bretton Woods, **Nous demandons** la participation équitable des pays en développement et l'allocation des fonds à des conditions préférentielles, dans la mesure du possible.

## II. COOPERATION JURIDIQUE

6. Compte tenu de l'importance du droit dans la coopération internationale, nos deux régions s'engagent à promouvoir la coopération entre leurs experts et leurs conseillers juridiques nationaux et régionaux. **Nous nous engageons** également à promouvoir et à renforcer nos institutions juridiques, telles que la Cour africaine des Droits de l'homme et des peuples, la Cour interaméricaine des Droits de l'homme, la Cour africaine de justice et des Droits de l'homme de l'Union africaine et la Cour interaméricaine des Droits de l'homme.

## III. PAIX ET SECURITE

7. **Nous nous engageons** à renforcer la coopération régionale entre les organisations et les mécanismes dont nous sommes membres, notamment la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui constituent d'importants instruments de consolidation de la paix et de la sécurité aux niveaux bilatéral et régional.

8. A cet égard, **nos deux régions coopèreront** en ce qui concerne les questions d'intérêt commun, telles que le désarmement, la non-prolifération des armes de destruction massive, les mines antipersonnel, la prévention et la lutte contre le terrorisme, la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix, les initiatives d'établissement et de consolidation de la paix, et la reconstruction post-conflit, conformément aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et autres instruments pertinents.

9. **Nous coopérerons également** dans la lutte contre le crime transnational organisé, en particulier la cyber-criminalité, le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, le blanchiment d'argent, le trafic d'êtres humains et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et des munitions.

10. Compte tenu de l'impératif de paix sur le continent africain, l'Amérique du Sud collaborera avec les Etats africains dans les initiatives d'établissement et de consolidation de la paix et dans la reconstruction post-conflit. Cette collaboration pourrait prendre plusieurs formes dans le cadre des processus de paix en Afrique et de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine. **Nous convenons également** de tenir des consultations plus étroites au sein des organes des Nations Unies

s'occupant des initiatives d'établissement et de consolidation de la paix, et de la reconstruction post-conflit.

#### **IV. DEMOCRATIE, DROITS DE L'HOMME ET AUTRES QUESTIONS POLITIQUES**

11. **Nous réaffirmons** notre attachement à la démocratie, à la protection et à la promotion des droits de l'homme et **Nous estimons** que des initiatives doivent être prises pour renforcer les institutions nationales chargées de ces questions. Nos deux régions tiendront des consultations régulières sur les questions politiques d'intérêt mutuel et d'intérêt mondial afin de faciliter l'adoption de positions coordonnées propres à accroître leur influence au sein du système international.

12. **Nous réaffirmons en outre** notre attachement aux droits de l'homme, y compris le droit au développement, et **Nous réitérons** que ces droits sont universels, indivisibles et interdépendants, et qu'ils doivent être traités d'une manière juste et équitable en tant que droits égaux et ayant la même importance.

13. **Nous demandons** également à la Communauté internationale de respecter et de protéger les droits des migrants sans préjudice de leur statut, et **Nous encourageons** les pays de nos deux régions à signer et à ratifier la Convention des Nations Unies de 1999 sur les migrants et leurs familles et à la mettre en œuvre.

14. **Nous encourageons** la Communauté internationale à ratifier la Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles et à contribuer à sa mise en œuvre.

15. **Nous réaffirmons** qu'il est important de protéger les droits des populations locales tels que reconnus par nos pays au sein du système des Nations Unies et d'autres organisations régionales compétentes.

#### **V. AGRICULTURE, AGRO-INDUSTRIE ET DEVELOPPEMENT RURAL**

16. **Nous devons renforcer** nos capacités de production agricole et animale et **nous convenons** que l'Amérique du Sud devrait participer activement à la promotion du développement agricole, social et économique des travailleurs ruraux d'Afrique ainsi qu'au développement des vastes ressources agricoles et animales de l'Afrique. **Nous convenons également** d'appuyer la redynamisation de l'agriculture pour promouvoir le développement social et économique, et réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique dans le cadre du Programme détaillé pour le développement agricole en Afrique, comme point de départ de la coopération dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-industrie.

17. Les relations entre nos deux régions favoriseront la coopération, la formation et l'échange d'expériences, en particulier dans les domaines de la biotechnologie, des biocarburants, de l'agriculture tropicale et de la réforme agraire. Elles devraient englober l'appui aux mesures de diversification horizontale et verticale afin de valoriser nos produits agricoles. Nos deux régions collaboreront étroitement dans le cadre des négociations sur l'agriculture au sein de l'OMC en vue de l'élimination totale des subventions faussant les échanges et afin d'assurer un accès effectif et renforcé au marché de nos produits agricoles.

## VI. RESSOURCES EN EAU

18. **Nous reconnaissons** l'importance de l'eau en tant que ressource naturelle des Etats constituant un élément essentiel de la vie et des activités sociales, environnementales et économiques. **Nous défendons** le droit de nos citoyens à l'accès à l'eau propre et saine et à l'assainissement dans nos juridictions respectives.

19. **Nous sommes conscients** de la nécessité de promouvoir l'utilisation durable de l'eau à des fins agricoles et industriels. A cet égard, **Nous faciliterons** l'échange d'informations et d'expériences entre nos régions en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

## VII. COMMERCE ET INVESTISSEMENT

20. Le commerce international est un important instrument de promotion du développement social et économique, de création d'emplois, d'augmentation des revenus, de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie.

21. **Nous reconnaissons** les relations commerciales étroites qui existent entre nos deux régions et **demandons** le renforcement des échanges commerciaux et de la coopération entre nos deux régions et **convenons** d'œuvrer à la mise en place d'arrangements commerciaux dans l'intérêt de nos populations. A cet égard, des mécanismes seront mis en place pour accroître le commerce et l'investissement entre l'Afrique et l'Amérique du Sud, et promouvoir l'échange des technologies en vue de générer une valeur ajoutée pour nos matières premières. **Nous encourageons** le secteur privé à promouvoir de telles initiatives par le biais des associations professionnelles nationales et par la création d'une Association professionnelle afro-sud-américaine. **Nous prenons note avec satisfaction** de la proposition de créer une banque afro-sud-américaine que les gouvernements de nos deux régions examineront dans le cadre de leur législation interne en tenant compte des processus d'intégration financière en cours dans nos deux régions. **Nous prenons aussi note** de la création de la Banque africaine d'investissement de l'Union africaine.

22. Par ailleurs, le commerce réglementé, transparent, non discriminatoire, équitable et multilatéral étant indispensable pour permettre aux pays en développement de tirer avantage de la mondialisation, nos deux régions conviennent d'œuvrer ensemble à la mise en place d'un système commercial multilatéral équitable et équilibré. **Nous sommes profondément préoccupés** par le retard constaté dans les négociations de l'OMC sur le programme de développement de Doha et **demandons** la reprise ainsi que la conclusion satisfaisante du cycle, en accordant la priorité aux questions de développement, tel que convenu à Doha.

23. **Nous exprimons nos remerciements** à la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) pour le rôle qu'elle a joué en tant que point focal aux Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement ainsi que des questions connexes dans les domaines des finances, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, tel que souligné dans le Consensus et la Déclaration ministérielle du G77 de Sao Paulo, documents qui ont été approuvés à la onzième session de la CNUCED en juin 2004 à Sao Paulo.

24. **Nous reconnaissons** que la coopération dans le domaine du commerce et de l'investissement aura un plus grand impact à travers des initiatives conjointes destinées à doter des compétences nécessaires, les négociateurs dans les fora commerciaux, bilatéraux et multilatéraux.

25. En conséquence, **Nous nous engageons** à renforcer les deux initiatives suivantes :

1. La garantie de l'accès aux marchés pour les produits provenant des pays les moins avancés, conformément au paragraphe 47 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong.
2. La participation active des pays impliqués dans le cycle des négociations en cours du système global de préférences commerciales entre pays en développement (SPGC).

26. **Nous soulignons** qu'il est important de réaliser des progrès dans les processus d'intégration dans nos deux régions, en tenant compte des assymétries dans les économies nationales, et des besoins et contraintes spécifiques qui affectent les économies faibles et vulnérables, en particulier celles des pays en développement enclavés.

## VIII. LUTTE CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETE

27. Dans le cadre des OMD et de l'Appel mondial pour la lutte contre la faim et la pauvreté, **Nous échangerons** nos expériences et nos informations sur les meilleurs modèles de lutte contre la faim et la pauvreté et de promotion du développement durable.

28. A cette fin, **Nous nous engageons** à mettre en œuvre les initiatives actuelles et à adopter de nouvelles stratégies. Une attention particulière sera accordée à la compréhension de nos réalités respectives et à une meilleure coordination de nos positions dans les fora internationaux.

## IX. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

29. **Nous identifions** ensemble des projets de développement des infrastructures et les modalités de financement de ces projets. A cette fin, **Nous reconnaissons** la nécessité de développer des voies aériennes directes et de rationaliser les routes maritimes entre nos deux régions. L'Initiative d'infrastructures de l'Amérique du Sud et le Plan d'action à court terme du Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), Programme de l'Union africaine, constituent une base pour l'échange et l'assistance mutuelle dans le domaine du développement des infrastructures. **Nous échangerons** des informations et des connaissances sur la meilleure façon d'organiser les moyens de transport (aérien, maritime, terrestre et ferroviaire), dans nos régions et entre nos deux régions.

## X. ENERGIE ET MINERAIS SOLIDES

30. **Nous accorderons** la priorité à l'établissement de partenariats inter-régionaux et à la promotion de l'investissement en Afrique par l'Amérique du Sud dans les secteurs minier et énergétique pour exploiter les combustibles fossiles, en particulier les hydrocarbures, les produits pétrochimiques, ainsi que les sources d'énergie renouvelable, telles que l'énergie hydroélectrique, les biocarburants, l'énergie solaire, géothermique et éolienne, pour satisfaire les divers besoins énergétiques. Les activités de la Commission africaine de l'énergie (AFREC) et les activités de l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) dans ce domaine sont importantes et doivent être encouragées. Compte tenu de l'expérience de l'Amérique du Sud dans le développement des technologies et des compétences pour l'industrie extractive, **Nous encouragerons** l'échange d'informations en vue de promouvoir l'emploi de la main-d'œuvre africaine locale dans ce secteur.

**31. Nous donnons** mandat à l'AFREC et à la CASA d'élaborer une stratégie de l'énergie afin de promouvoir le développement durable, dans le respect de la souveraineté à gérer et à réglementer nos ressources naturelles, et d'envisager la possibilité de créer une Commission de l'Energie entre nos deux régions.

## **XI. COOPERTATION SOCIALE ET CULTURELLE, TOURISME, JEUNESSE ET SPORTS**

**32.** Pour renforcer l'identité culturelle de nos peuples et promouvoir les échanges culturels entre eux, **Nous mettrons en œuvre** des initiatives de coopération et d'échange en vue de la formulation de stratégies de diffusion par les moyens de communication, en particulier la télévision, afin d'encourager l'échange d'informations entre nos deux régions et de promouvoir une forte intégration culturelle entre l'Afrique et l'Amérique du Sud. **Nous coopérerons** dans la promotion de l'organisation par la FIFA en 2010 de la toute première Coupe du Monde de football en Afrique et **Nous appuierons** le choix de l'Amérique du Sud pour abriter la Coupe du Monde de football en 2014. **Nous prendrons également** des initiatives d'échange et de coopération dans les domaines des sciences sociales, du tourisme, des sports de la récupération et de la revalorisation des traditions culturelles de nos populations et de nos communautés. **Nous mettrons** un accent particulier sur la facilitation et le renforcement des relations entre l'Afrique et la diaspora d'origine africaine en Amérique du Sud.

## **XII. SCIENCE, TECHNOLOGIE ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)**

**33.** La science et la technologie étant des composantes essentielles des processus d'industrialisation de nos deux régions, nous devons élaborer et mettre en œuvre des initiatives visant à renforcer nos capacités dans ces domaines. **Nous devons**, autant que possible, échanger nos expériences dans la formulation et la mise en œuvre de politiques d'orientation de la science, et de transfert et de développement de technologie pour réaliser nos objectifs de développement. Il convient de protéger et de bénéficier des connaissances traditionnelles, et de trouver une solution au problème que pose l'octroi des droits de propriété intellectuelle sur les ressources biologiques et/ou sur les connaissances traditionnelles associées, sans que les dispositions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique soient dûment respectées. Une attention particulière doit être accordée aux développements susceptibles de réduire la fracture numérique dans nos deux régions et entre elles, et avec le reste du monde, tel qu'il a été préconisé dans la Déclaration de Tunis adoptée au Sommet mondial sur la société de l'information organisée en novembre 2005 à Tunis (Tunisie). Dans cette optique, nos régions s'engagent à apporter leurs contributions au Fonds de solidarité numérique créé à cet effet. Des initiatives de coopération doivent être prises afin de

mettre en place l'infrastructure et le cadre juridique d'appui au développement de l'information et de la communication.

### **XIII. SANTE**

34. La coopération entre l'Afrique et l'Amérique du Sud dans le domaine de la santé englobe la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et autres pandémies. A cet égard, l'attention devrait être accordée au Plan d'action de l'Union africaine sur la mise en œuvre du Cadre d'orientation pour la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation adoptée en 2006 à Maputo par les Ministres africains de la Santé. L'attention devrait également être accordée aux objectifs du Millénaire pour le développement, à la stratégie d'accès universel de l'OMS, aux résolutions de l'Assemblée de l'OMS et au mémorandum de l'ONUSIDA pour l'intensification de la prévention du VIH. Dans le cadre des efforts destinés à accroître l'accès des populations aux soins de santé, au diagnostic précoce, et aux médicaments à usage préventif et curatif pour le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et autres pandémies, il est nécessaire d'entreprendre des initiatives visant à faciliter la disponibilité des médicaments contre le VIH/SIDA et autres médicaments génériques contre ces pandémies.

35. **Nous nous engageons** à soutenir la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), établie récemment par les Nations Unies, qui est un mécanisme efficace de lutte contre la pauvreté grâce aux investissements destinés à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et autres pandémies. En conséquence, nos deux régions doivent renforcer l'achat et la distribution de médicaments aux pays les plus pauvres affectés par ces pandémies, à travers le système des Nations Unies et autres agences compétentes.

### **XIV. EDUCATION**

36. Des programmes de coopération et d'échange doivent être mis en œuvre en vue de la réalisation des OMD dans le domaine de l'éducation et des six principaux objectifs de l'Education pour tous (EPT), tels que définis dans le Cadre d'action de Dakar, et de la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième décennie de l'Education en Afrique 2006-2015. **Nous nous engageons** à accorder une attention particulière à la promotion de la coopération et du soutien mutuel entre les établissements scolaires, les institutions techniques et de recherche, l'échange de chercheurs et d'étudiants, la coopération inter universitaire, l'enseignement des langues et la promotion de la coopération des gouvernements en matière d'éducation et de recherche, notamment grâce à la création d'établissements universitaires interrégionaux, à la possibilité d'octroi de bourses et autres activités comme l'organisation de conférences et de séminaires sur les questions d'intérêt commun.

## **XV. ENVIRONNEMENT**

37. Dans le cadre du développement durable, la gestion efficace des ressources naturelles sera un des piliers de la coopération entre nos deux régions. Une attention particulière doit être accordée à la préservation et à l'utilisation durable de l'environnement, conformément aux instruments internationaux pertinents, dont le Protocole de Kyoto, à l'utilisation durable de la biodiversité, y compris des ressources marines et à la promotion des mesures de lutte contre le déversement des déchets dangereux et toxiques. **Nous procéderons également** au partage d'expériences et à la promotion de la coopération technique dans les domaines des sources d'énergie nouvelle et renouvelable, de la lutte contre la désertification, du réchauffement de la planète, de la foresterie, de la dégradation de la couche d'ozone et de la lutte contre la pollution. Afin de réaliser ces objectifs, **nous déploierons** des efforts pour avoir accès au Fonds mondial pour l'environnement, et pour que des ressources financières additionnelles soient mises à la disposition des pays en développement.

## **XVI. QUESTIONS DE GENRE**

38. **Nous mettrons en œuvre** toutes les mesures existantes adoptées par les Nations Unies, l'Union africaine et d'autres organisations régionales, **intégrerons** les questions de genre et **renforcerons** le rôle des femmes dans la réalisation des OMD. **Nous assurerons** la pleine participation des femmes au développement économique de nos pays respectifs et ainsi que leur participation égale à tous les organes de décisions de nos gouvernements respectifs. **Nous élaborerons également** des programmes d'éducation pour les hommes et les garçons en vue de les sensibiliser sur les droits et responsabilités des femmes et de la jeune fille. **Nous assurerons en outre** le développement des compétences des femmes ainsi que l'accès égal des hommes et des femmes à l'éducation ; **nous coopérerons** dans le domaine de la promotion de la santé de la femme ; et **veillerons** au respect du principe « à travail égal, salaire égal ».

## **XVII. DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, ECHANGE DE L'INFORMATION ET PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES**

39. Les deux régions prendront des initiatives visant à renforcer les institutions continentales, intergouvernementales et de recherche, appelées à jouer un rôle clé dans le renforcement de la coopération entre elles. **Nous devons également** promouvoir des centres d'excellence parmi ces institutions de même que l'échange d'information et le partage des meilleures pratiques dans tous les domaines de coopération. Les intellectuels, la société civile (ONG, acteurs du secteur privé, instituts de recherche, groupes religieux et dirigeants des communautés), les décideurs dans

nos deux régions ainsi que la diaspora doivent être impliqués dans les programmes et projets dans ces domaines.

## **XVIII. MECANISME DE SUIVI**

40. Afin d'assurer la mise en œuvre efficace des programmes et politiques adoptés dans la présente Déclaration, **Nous établissons** un comité de suivi Afrique-Amérique du Sud, composé des coprésidents actuels et des coprésidents entrants, avec l'assistance de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat de la Communauté des Nations d'Amérique du Sud.

41. Le comité de suivi, composé de hauts fonctionnaires, sera chargé de proposer de nouvelles initiatives et d'entreprendre des actions concernant les programmes et les projets déjà adoptés, d'évaluer les progrès réalisés dans leur mise en œuvre et de diffuser des informations sur les arrangements de coopération. Il assurera également le suivi des décisions de la réunion ministérielle et du Sommet.

42. **Nous convenons** que les Sommets Afrique-Amérique du Sud se tiendront tous les deux (2) ans en alternance en Afrique et en Amérique du Sud.

43. Le deuxième Sommet Afrique-Amérique du Sud (ASA) aura lieu en 2008 et **Nous acceptons avec plaisir** l'offre du Gouvernement de la République Bolivarienne du Venezuela de l'abriter.

44. D'autres réunions se tiendront entre les Sommets, selon le format et au niveau que nos gouvernements et nos deux régions jugeront appropriés.

45. Ce programme de coopération sera mis en œuvre dans le contexte du Plan d'action que nous avons adopté et le mécanisme de suivi contenu dans la présente Déclaration.